

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

ARRETE DU MAIRE Commune de DREUIL Les AMIENS

Interdiction de stationnement rue Victor Hugo – avenue Jules Ferry

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L.2211-1 et L.2212-1 et suivants relatifs au pouvoir de police du Maire l'autorisant à exercer des missions de sécurité publique, à restreindre et à régler la circulation ainsi que le stationnement sur le territoire de la commune ;

Vu le Code de la route et le Code Pénal ;

Vu les travaux de raccordement de réseaux de télécommunications réalisés par l'entreprise SOGETREL ;

Considérant la nécessité de prendre toutes mesures visant à assurer la sécurité et le déroulement de la manifestation ;

- A R R Ê T E -

Article 1 : Le stationnement est interdit, sur le trottoir situé à l'angle de la rue Victor Hugo et de l'avenue Jules Ferry du 2 août 2023 au 31 août 2023

Article 2 : La signalisation de l'interdiction sera à la charge exclusive de l'entreprise SOGETREL

Article 3 : Les infractions au présent arrêté seront constatées par procès-verbaux et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur

Article 4 : Le Secrétaire Général est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de la Somme et à Monsieur le Directeur Départemental de la Police Nationale

Fait à Dreuil-lès-Amiens, le 2 Août 2023

Pour le Maire et par délégation,
Le Secrétaire Général,
Gauthier MANGOT

The image shows a blue circular official stamp of the Municipality of Dreuil-lès-Amiens, Somme, with the text 'MAIRIE DE DREUIL-LES-AMIENS' and 'Somme'. A handwritten signature in black ink is written over the stamp.